

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 24 454 895 217
Référence de l'avis : 22 91 4296950 52

Numéro de propriétaire : 469 C00148 D

Département d'imposition : 910
ESSONNE

Commune d'imposition : 469
ORMOY-LA-RIVIERE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 91037

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP ETAMPES
2 RUE SALVADOR ALLENDE
91156 ETAMPES CEDEX
Tél : 01 69 92 65 57
- **pour le montant de votre impôt :**
CDIF CORBEIL
SECT. FONC 5EME SECTEUR
75B RUE FERAY
91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 60 90 51 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ETAMPES
2 RUE SALVADOR ALLENDE
91156 ETAMPES CEDEX

CAVALLI PIERRE LORIS
CHEMIN DE LA POSTE ET NON RUE
2 RUE DE LA POSTE
91150 ORMOY LA RIVIERE

Somme à payer

288,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](#).

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MC6KN6	PROPRIETAIRE	CAVALLI PIERRE LORIS

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	28,78 %	%	3,25 %	0,625 %	%	%		
	Taux 2022	28,78 %	%	3,58 %	0,574 %	%	0,407 %		
	Adresse	2 RUE DE LA POSTE							
	Base	840		840	840		840		
	Cotisation	242		30	5		3	280	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021									
Cotisation 2022	242		30	5		3	280		
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021 Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.			1 € 2 €.			Frais de gestion de la fiscalité directe locale			8
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt			288
Références administratives : 910 51 021 037 469 469 R P									

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.